

L'exploitation du Bois à Bourron-Marlotte il y a 150 ans et son importance économique

par

Henri FROMENT

*Trésorier de l'Association des Amis de Bourron-Marlotte
Vice-Président de l'Association des Naturalistes*

De tout temps, une part de l'économie des villages riverains de la forêt a été basée sur l'exploitation du bois, soit du domaine forestier proprement dit, soit surtout des bois communaux et privés qui en sont le prolongement naturel.

Nous ne parlerons que pour mémoire des minces profits que l'on pouvait tirer de la grande forêt : le fief était jalousement gardé ! Bien sûr, il y avait ces fameux droits d'usage, tant controversés, à propos de ramassage de bois mort ou de pacage des troupeaux, droits que nos riverains ne cessèrent jamais de revendiquer, forts de privilèges anciens et de vieilles traditions. Mais, en dehors de cela, il y avait mille choses qu'on aimait aller grappiller dans cette forêt familière, par intérêt sans doute mais aussi pour le plaisir, pimenté par le délicieux petit frisson du fruit défendu, le goût du risque et la vieille tendance à fronder un peu l'autorité. Et d'aller collecter bruyères, genêts et ramilles pour balais et litières, fougères pour la paille du petit dernier ou pour les couches à faire mûrir les nêfles au fruitier, feuilles mortes et terreau pour alléger la lourde terre du jardin et faire un socle aux châssis, pommes de pin pour allumer le feu et amadou pour le conserver, champignons et châtaignes, pommes sauvages pour allonger un peu son cidre, tiges de bourdaine refendues pour faire de légères vanneries, et même – mais là on sortait carrément des choses tolérées ! – perches, échelas, rames à pois, piquets et autres tuteurs... Tout cela, l'œil au guet, avec l'espoir que le garde ne renverserait pas la brouette pour y trouver quelque serpe clandestine sous les innocents bois morts et sacs de cônes. Que voulez-vous ? la tentation était grande. Nos bonnes gens se considéraient un peu comme chez eux dans cette forêt sur laquelle beaucoup de leurs terres avaient été conquises ; et il y avait si peu de différence d'un côté ou de l'autre de ces bornes que Louis XV avait fait placer pour bien marquer le périmètre de son domaine royal !

Nous ne nous étendrons pas non plus sur certaines entreprises plus audacieuses : dîmes prélevées

nuitamment sur les coupes, mœllons discrètement récupérés sur les ruines des anciens murs de la forêt ; braconnage, envers lequel on se donnait bonne conscience car il fallait bien se défendre, même préventivement, contre le gibier ravageur de cultures ; et même cette diabolique astuce d'aller au plus profond des bois casser quelques branches bien vivantes de vieux chênes en les laissant suspendues, ce qui préparait pour l'année suivante de belles « cornes de cerf » : un excellent bois, mort et séché en l'air, décapé par les intempéries, réduit au cœur dur et poli comme un os, sans un atome de pourriture, et qu'il suffisait de cueillir avec un crochet en bois, seul toléré par l'Administration !

LE REGISTRE DE COMPTES DU SIEUR VACHER

Tous ces usages marginaux des ressources forestières ont déjà fait l'objet de nombreuses études. Ce n'est pas notre but ici.

Nous laisserons aussi de côté, à l'autre bout de l'éventail des produits forestiers, l'exploitation officielle des coupes domaniales avec ses milliers de stères : ces grands travaux ne touchaient pas directement l'économie des villages, encore qu'ils aient apporté des ressources non négligeables en main-d'œuvre permanente ou saisonnière ; sans parler des glanages tolérés sur les coupes après évacuation.

Par contre, entre ces deux extrêmes, l'exploitation des bois privés touchant à la forêt tenait une grande place dans la vie des villages d'orée, surtout les exploitations à comptes de gros propriétaires. Ces exploitations étaient, sur le plan local, d'une grande importance économique par le volume des bois traités, le recrutement de la main-d'œuvre sur place, l'organisation des transports, la mise en place des reboisements, les mouvements d'argent engagés, les services de charronnerie et de maréchalerie, enfin toute une activité très intéressante pour ces petits villages. C'est de cela que nous parlerons.

Pour illustrer notre propos, nous évoquerons le commerce de bois mené à Bourron, il y a 150 ans, pour le compte de grands propriétaires fonciers : la comtesse de Perthuis et sa famille.

Née de Varennes de Bourron, la comtesse de Perthuis était la belle-sœur du marquis de Montgon, châtelain et maire de Bourron sous le Premier Empire et la Restauration. A la suite de partages d'héritages, donations entre vifs et rachats de terres, la comtesse de Perthuis avait conservé à Bourron, Marlotte, Grez, Villiers et autres villages, un domaine très étendu, sagement administré et dont elle tirait de bons revenus, surtout par l'exploitation de ses bois, avec aussi quelques bonnes surfaces de cultures et de vignes.

La famille de Perthuis vivait à Fontainebleau beaucoup plus qu'à Bourron ; mais elle avait confié la gestion de ses biens de Bourron à M. Vacher, homme de toute confiance, que les reçus qualifient seulement de «chargé de la garde de nos bois à Bourron», mais qui, en fait, fut un vrai régisseur. Les Perthuis se reposaient entièrement sur lui ; il réglait toute l'exploitation comme s'il se fût agi de son propre bien, achetait et vendait, payait les dépenses et encaissait les recettes, et tenait de tout cela un compte fort exact et scrupuleux qu'il allait chaque année présenter à Fontainebleau, et dont la famille de Perthuis lui donnait régulièrement quitus.

Le «sieur Vacher», comme il se désigne lui-même, avait été d'abord aubergiste à Bourron, au Pavé du Roy. Il fournissait en outre aux rouliers des chevaux supplémentaires pour aider les charrois à monter la fameuse «côte de Bourron» qui prend au Pavé du Roy pour mener roidement au plateau de Saint-Hérem. On disait aussi «la montagne de Bourron», d'où le pittoresque nom de «cheval de montagne» qu'il donnait à ces chevaux de renfort, qu'il louait 15 sous chacun pour chaque montée. Il semble que, vers 1819, il ait loué son auberge pour se consacrer à la régie des biens de la famille de Perthuis, dont les bois commençaient à sa porte.

Le registre des comptes de M. Vacher pour la période 1819-1844 a été conservé dans sa famille, et son descendant M. Pierre Vacher me l'a très aimablement confié. Merci à ce vieil ami.

C'est de ce gros cahier, solidement relié en vieux parchemin et où le moindre sou est comptabilisé, que nous avons tiré l'essentiel de notre documentation. Mais nous ne parlerons ici que du bois, et particulièrement du bois de chauffage, qui constituait la plus grosse part des affaires traitées.

DES BOURREES PAR MILLIERS

Ce qui frappe d'abord, c'est l'importance du commerce des bourrées. C'est par milliers qu'elles sont façonnées chaque année ; on en compte au

moins 8 à 9000 par an et on est allé jusqu'à 16 000 en 1840.

Cela s'explique. Dans nos villages forestiers, on ne se chauffait et on ne cuisinait qu'au bois ; il fallait allumer le feu, le ranimer et le faire repartir plusieurs fois le jour pour la cuisine. Il fallait surtout alimenter les fours à pain, pour lesquels une flambée rapide est nécessaire ; et en ce temps-là chaque maison avait son four (beaucoup plus tard, en 1897, on recense encore 300 fours à Bourron et Marlotte, pour une population de près de 1200 habitants). Notre régisseur fournissait donc beaucoup de bourrées aux gens du pays et d'alentour, par cent ou deux cents à la fois, mais aussi aux boulangers de Fontainebleau, et cela par milliers.

Mais il y a bourrée et bourrée. On trouve d'abord les fagots de tout-venant et chutes, pour lesquels l'ouvrier est payé dix sous le cent. Dix sous pour faire cent bourrées, mais oui ! Le tarif reste constant de 1819 à 1844. A titre de comparaison, les ouvriers agricoles sont payés 2 francs par jour pour les tâches spécialisées, labours, taille de vigne, façons culturales, et de 1,75 à 1,25 pour les autres travaux.

Il y a des bourrées plus belles, telles ces bourrées bien régulières d'élagage de peupliers dont la façon est payée 1,50 franc le cent. Le façonnage des bourrées de sarments de vigne, courtes et serrées, se paie 2 francs le cent en 1826. Les bûcherons se font payer 2 à 2,50 francs la façon du cent de leurs longues bourrées à gros brins de bon bois dur, faites sur la coupe. On trouve des «bourrées de curage» et des «bourrées de dégarni» qui se vendent bien ; mais le gros volume reste celui de ces milliers de fagots pour lesquels de malheureux tâcherons, souvent des femmes, acceptent de recevoir 10 sous par cent bourrées faites et liées, qui seront vendues 40 fois plus cher...

Ces bourrées faites, il faut les sortir et les stocker. On compte, en 1842 par exemple, 3,50 francs de débardage de bourrées pour une demi-journée de cheval. On paie pour l'empilage 6 francs le mille de bourrées à l'ouvrier qui en est chargé, chiffre à peu près constant sur 25 ans.

Après quoi, il faut vendre et livrer ces bourrées. Les clients ne manquent pas. Une dame Morin, boulangère, en achète 9000 en 1834, avec livraison chaque quinzaine à peu près, et son nom revient chaque année sur le registre. Le boulanger Philippeau, de Fontainebleau, est bon client aussi.

Les bourrées sont vendues 15 à 20 francs le cent ; les petites bourrées de vigne 7 à 8 francs le cent au minimum. Les gens du pays, y compris le curé, paient les grosses bourrées entre 15 et 18 francs le cent, quelquefois 20 francs. Pour Fontainebleau, c'est en général 20 francs le cent, sauf les bourrées de curage qui se paient 10 à 15 francs le cent ; mais

il faut compter en plus 5 francs le cent pour la livraison, sur lesquels, il est vrai, notre régisseur paie l'octroi, «le droit d'entrée à la barrière». Le régisseur se retient aussi une petite ristourne personnelle de 10 sous par cent de bourrées, petit profit qu'il fait figurer scrupuleusement sur son registre.

LES CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE

Vient ensuite le bois de chauffage proprement dit. On le mesure en «cordes» de 4 stères. L'ancienne corde de Paris valait 2 «voies» ou 3,8 stères; la corde de «Grand bois» valait environ 4,4 stères. En fait, à l'époque dont nous parlons, si l'on parle encore de cordes selon l'ancien usage, la mesure en est unifiée à 4 stères. Le mot stère apparaît pour la première fois en 1835 dans le registre de M. Vacher, qui l'écrivit «estère». Par la suite, il parle soit en stères soit en cordes, mais la corde prédomine nettement. On dit encore volontiers aujourd'hui dans nos villages «bois de corde» pour le bois empilé en stères.

Les bûcherons sont payés à la tâche : 2 francs la corde, ce qui ne fait jamais que 10 sous par stère abattu, débité et empilé, et cela sans tronçonneuse ! Quelquefois le prix monte à 2,50 ou même 2,75 quand la coupe est plus éloignée ou d'accès plus difficile.

On distingue plusieurs catégories dans ce bois de chauffage, comme pour les bourrées.

D'abord, le «grand bois», fait de gros troncs fendus et de grosses branches façonnées ; puis le «cotret», qui est, selon Littré, «du bois court et de médiocre grosseur», de gros gourdins ou fortes triques si l'on veut. Encore distingue-t-on le cotret de taillis et le cotret de quartiers, fait de petits rondins refendus. (Il est assez étonnant que le registre ne fasse jamais mention de «brigaut» ou brigot, bois de petit diamètre entre le grand bois et le cotret ; le mot était très employé en Gâtinais, et il le reste encore). Enfin vient le bois collin, ou callin, ou même cottin, qui concerne, je pense, les triques et menus bois au-dessus du calibre des bourrées. Ce pourrait être un synonyme de fustel ou fustet, lui-même diminutif de «fût», désignant le petit bois et spécialement les arbrisseaux : peut-être ce que les forestiers appellent les «morts-bois» tels que bourdaines, sureaux et autres espèces sans grande valeur forestière. Nous n'avons pas trouvé d'origine bien nette à ce nom de collin ou cottin.

Mais on tire parti aussi des déchets de coupe, souches, racines, éclats, restes de houppiers plus ou moins tordus, enfin de tout ce qui ne peut être mis en stères ou en bourrées : c'est le «bois de pavillon», ainsi appelé parce qu'il est simplement amassé en vrac, en forme de cône ou de pyramide ayant une vague silhouette de construction. Ainsi l'on vend en 1841 quatre «pavillons de racines» à 6 francs le pavillon. On vend aussi en 1843 la «dépouille» de

100 peupliers, soit 2 cordes et demie à 40 francs la corde et des «débris divers» à 20 francs la corde. Dans le Gâtinais, le pavillon avait, en principe, une base carrée mesurant 4 pieds de côté, ce qui donnait environ deux stères et demi. Mais, du fait de la forme très irrégulière de ses éléments, on comptait largement. Assez souvent, le profit de la vente des pavillons était laissé aux bûcherons, en petit à-côté de leur salaire à la tâche.

Le beau bois de chauffage se vend assez cher. Le prix du «grand bois» de belle qualité reste à peu près constant sur 25 ans d'exercice. Il faut compter environ 15 francs le stère de grand bois. En 1835, 2 stères de grand bois sont vendus 28 francs les deux ; 30 francs les deux en 1837 et 1838 ; en 1844, 60 francs la corde, soit 15 francs le stère. Deux cordes de très bon bois sont vendues en 1839 17,50 le stère. C'est dire qu'un ouvrier aurait dû travailler huit jours pour acheter un stère de bois, luxe qu'il ne pouvait s'offrir. Cela explique l'attachement des humbles aux droits d'usage, et rend bien indulgent à l'égard des quelques rapines commises en forêt.

Le prix du cotret est beaucoup moins élevé et beaucoup plus variable aussi selon la qualité et la nature du bois. Il est vendu 5 à 7 francs le stère. 2 stères de «cotret boulot» sont vendus 13 francs les 2 en 1835. En 1838, 21 cordes sont vendues 26 francs la corde, soit 6,50 le stère. En 1841, on paie 23 francs une corde de chêne, sans doute de médiocre qualité et 20 francs une corde de bouleau.

A cela, il faut ajouter le prix de livraison. Pour le trajet, très fréquent, de Bourron à Fontainebleau, soit 8 kilomètres environ, ce prix reste invariablement fixé à 9 francs pour la corde de grand bois et 6 francs pour la corde de Cotret. Là-dessus, le régisseur se réserve une commission de 10 sous par corde de bois vendue, commission très régulièrement inscrite au compte comme les 10 sous par cent de bourrées. Cela finit par faire une bonne petite somme, et c'est bien heureux pour notre brave régisseur, dont les gages annuels fixes ne sont que de 300 francs...

L'essentiel de l'exploitation est donc consacré au bois de chauffage. Le volume en est assez élevé : on vend en 1840, rien que sur les domaines de la famille de Perthuis, environ 136 cordes, soit à peu près 550 stères.

Mais on vend aussi du bois d'œuvre, bien que cela apparaisse peu dans les comptes de notre régisseur. En 1843 par exemple, on trouve cent peupliers arrachés le long de la route de Nemours et vendus 900 francs à Ronsin, charpentier à Fontainebleau. Bien que l'arrachage en ait coûté 25 centimes le pied, ces peupliers durent laisser un joli bénéfice, puisque les dépouilles et débris divers cités plus haut rapportèrent au moins 120 francs, sans parler des 470 bourrées d'élagage de ces mêmes peupliers, vendues 12 francs le cent !

Tout est bon dans le bois, tout est utilisable pour ces hommes ingénieux et adroits, habiles à tirer parti des moindres ressources. Ainsi, en 1844, M. Vacher fait couper 3000 «rouettes» pour lesquelles il paie 2 francs le mille de façon. Ces rouettes sont des brins de taillis dont on fait des liens ; le mot vient de «roue», du fait que le lien est tordu en rond. On les appelait aussi des harts.

LE REBOISEMENT

En bon gestionnaire, notre régisseur Vacher ne se contente pas d'abattre ; il réserve l'avenir et reboise. En 25 ans, il semble n'y avoir eu qu'une seule coupe à blanc, avec dessouchage, pour tout le domaine.

Il replante en 1822 40 peupliers qu'il paie en tout 8,20 francs. En 1835, il plante 31 arbres dont il ne dit pas l'espèce, et qu'il achète 10 sous pièce. En 1829, il fait semer 3 boisseaux de glands qu'il a payés 3 francs ; il lui en coûte encore 5 francs pour «avoir fait casser les mottes et planter le gland». En 1830, il achète pour 16 francs 1600 plants de bouleau ; la plantation, faite par une femme, prend 6 jours à 1,25 par jour ou 25 sous si vous préférez.

En 1834, il achète encore 1200 bouleaux à 6 francs le mille ; il faudra pour les planter 2 journées d'homme à 35 sous la journée.

En 1838, il fait défoncer 45 perches de bruyères pour y semer de la graine de pin. Ce façonnage lui coûte 50 centimes la perche de 42 mètres carrés. Notons que d'ordinaire ces gros travaux sont plutôt estimés à la journée : 2 francs pour un homme seul, 7 francs la journée s'il emploie un cheval, 12 francs s'il faut 2 chevaux. Ces 45 perches sont doncensemencées en pin ; il achète pour cela 4 livres de graine de pin à 3 francs la livre. Quand on connaît la grande légèreté de ces graines, on imagine le gros sac que cela devait représenter !

En 1839, il achète encore 5 livres de graines de pin, mais il ne les paie plus que 1,50 la livre. S'agit-il d'une autre espèce de pin ?

En 1844, il fait planter 44 pieds d'ormes le long de la grand-route, aujourd'hui Nationale 7. Il lui

en coûte 60 centimes pièce, plus 20 centimes par arbre pour la plantation.

Et tout cela ne représente qu'une partie du travail de l'honnête régisseur, dont les comptes détaillés font apparaître bien d'autres tâches. Il s'occupe aussi des terres cultivées et des vignes ; il fait arpenter et paie l'arpenteur, qui est aussi le maître d'école ; il fait tailler et planter des bornes, creuser des fossés, bouturer des «provins» de vigne ; il achète ou vend semences, vins, fourrages et fumiers ; il paie les salaires, les impôts, l'octroi et même les permis de port d'armes pour «ces Messieurs de Perthuis», il encaisse loyers et fermages, il achète bouteilles, bouchons et cire à cacheter, assure lui-même de nombreux charrois, que sais-je encore ? Tout est ponctuellement noté, avec tout le détail, et cela pourrait faire l'objet d'une autre étude.

Voilà donc ce qu'était une exploitation assez importante de ce temps. Mais, pour mieux saisir encore l'importance économique de ces commerces du bois dans un modeste village, il faut préciser que cette exploitation n'était pas la seule : entre autres, le marquis de Montgon faisait ses propres coupes dans son immense parc et ses bois d'alentour. Et il faut encore penser que nombre de gens du village avaient aussi leurs propres bois, d'une étendue beaucoup moindre bien sûr, mais qui, traités en général en taillis avec rotation de 20 à 25 ans, assuraient une bonne partie de leurs besoins en bois. L'ensemble représentait un volume assez considérable, car cela ne concernait pas que les plus riches ; bien des gens de condition modeste avaient leurs taillis.

N'oublions pas, pour conclure, d'évoquer l'indispensable élément de base de toutes ces activités : le cheval, le bon vieux cheval de gros trait, robuste et dur à la peine comme ses maîtres, apte à tirer les fardiers comme à débarder les troncs. Il mériterait bien, lui aussi, de faire l'objet d'une étude : «De l'importance du cheval dans l'activité économique d'un village du pays de Bière il y a 150 ans». Si l'on songe que le très modeste aubergiste du Pavé du Roy comptait pour un seul de ses clients de passage régulier, par mois, une moyenne de 15 boisseaux d'avoine à 1 franc et de 25 bottes de foin à 10 sous, on imagine le volume que cela pouvait atteindre pour un village entier !